



CHARTRE ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Notre enseignement est ouvert à tous et l'étudiant en situation de handicap permanent ou temporaire ou ayant une maladie invalidante, reconnues par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ou par le médecin du service de santé universitaire (SSU) peut bénéficier d'un dispositif spécifique d'accompagnement dans le cadre du suivi de ses études. (cf notre processus de prise en charge ci-dessous)

Nous faisons le possible pour rendre accessible nos formations et toute notre équipe est concernée pour favoriser l'accueil de tous au sein du CEERRF. Nous vous encourageons à vous faire connaître avant votre arrivée, cela nous permettra d'anticiper les aménagements à mettre en place et d'assurer une rentrée dans les meilleures conditions.

Si vous êtes concerné par une situation de handicap, veuillez [contacter notre référent handicap](#) qui vous accompagnera dès l'amont et pendant toute la formation.

Nos locaux sont aux normes handicap (loi de 2005) et nous permettent de recevoir l'ensemble des personnes concernées. Nous prenons en compte les besoins des personnes en situation de handicap, que ceux-ci soient des besoins en termes de pédagogie, d'aménagement des évaluations, matériels, de moyens techniques, humains, etc.

Pour cela, nous avons mise en place le processus suivant :

- Réception de votre demande via notre [formulaire de contact](#) depuis notre site internet. • Prise en charge par le référent handicap M. [Arnaud CERIOLI](#).
- Une prise de contact individuelle par le référent handicap auprès du demandeur pour obtenir des informations complémentaires, spécifier les besoins, visiter les lieux et envisager des mises en place des solutions adaptées.
- Le demandeur devra faire le passage de la visite médicale auprès du [Service de Santé Universitaire \(SSU\) de l'UVSQ](#), ceci est indispensable pour bénéficier des dispositions particulières notamment pour le passage des examens et l'aménagement des études, en effet seuls les médecins du SSU conventionnés par les maisons départementales des personnes handicapées sont habilités à préconiser les aménagements.
- Il sera mis en place aussi une sensibilisation des équipes du CEERRF au cas rencontré dans le respect de la confidentialité.
- Le CEERRF si besoin fera le relais auprès de nos contacts réseau handicap mentionnés plus loin pour toute demande spécifique
- La mise en place de ces aménagements par votre référent handicap ne sera effective qu'après avis du SSU et de leur validation par l'autorité administrative compétente.
- Les solutions trouvées et adaptations réalisées sont consignées pour enrichir notre base de connaissances des bonnes pratiques et améliorer l'accueil.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- Soit l'étudiant a un handicap pour lequel notre formation est accessible et nous prenons en considération ses besoins spécifiques, après validations du SSU et de leurs recommandations en adaptant la formation et l'évaluation de la formation à ses besoins, toujours en demandant et en étant à l'écoute du demandeur.
- Soit son handicap nécessite la mise en place des équipements et dans ce cas-là, le référent handicap mobilisera son réseau pour y parvenir.
- Soit l'accueil est humainement ou structurellement impossible et en ce cas, *nous orientons la personne vers un établissement similaire, accessible pour la personne handicapée en lien avec notre réseau handicap et notamment la Ressource Handicap Formation chez l'[AGEPHIP](#) ou l'[ARPEJEH](#) qui pourront aider à trouver une solution.*

Le RÉSEAU

Partenaires à contacter si besoin :

- **L'AGEFIPH**, propose des aides et un accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap.
Contact de référence : [la Ressource Handicap Formation \(RHF\)](#), cette cellule de l'Agefiph dédiée aux organismes de formation, propose des environnements et des outils pédagogiques adaptés aux étudiants en situation de handicap.
Voici leur mail rh-idf@agefiph.asso.fr et pour les autres adresses en France voici leur **[Coordonnées des RHF sur toute la France](#)**.
- **Délégation régionale Agefiph Ile de France** : 24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad, Immeuble Le Baudran, 94110 Arcueil, 0 800 11 10 09. Peut participer au financement de la formation d'une personne demandeur d'emploi et reconnue handicapée. Elle peut également prendre en charge le coût de l'adaptation de la formation au handicap concerné : durée de la formation, aides techniques et humaines, transport, etc.
Voici le lien vers les [Aides Financières](#)
- **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** coordonnées dépendantes, du lieu de résidence, de la personne en situation de handicap : au sein de chaque MDPH, les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées attribuent la reconnaissance du handicap et prennent les décisions d'orientation professionnelle concernant les personnes handicapées.
Ces décisions se prennent sur la base d'un dossier et de différentes pièces justificatives à fournir par l'étudiant en situation de handicap.
Attention aux délais de traitement souvent très longs ! Demander une procédure d'urgence ou accélérée si besoin.
- **Cap Emploi Ile-de-France UNIRH 93**
Lieu : 7 rue Gilbert Gatouillat 93600 AULNAY SOUS-BOIS Tél : 01 48 19 88 60
Le CAP emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.

- **L'ARPEHEH** : est une association qui a pour vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves, étudiants et étudiantes de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et leur insertion professionnelle. Leur objectif est de créer des rencontres entre les jeunes et les entreprises, du 1er stage de découverte à leur insertion professionnelle.
[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)
- **Cabinet d'ergothérapeutes** : conseils et tests personnalisés pour l'adaptation de toute situation (perso, pro, école) à tout type de handicap.
- **Le cabinet Qualiview conseil** : avec qui nous avons rédigé cette charte, Sandrine Baslé +33 1 45 80 27 71 189 Rue de Tolbiac, 75013 Paris.

Fait à Saint-Denis, le 11/12/2022
Le président de la SAS CEERRF,

